

Qu'est-ce que la thérapie par ondes de choc extracorporelles ?

La thérapie par ondes de choc (ESWT) était initialement utilisée pour fragmenter les calculs rénaux. Depuis les années 90, cette thérapie est également utilisée pour les affections chroniques du système locomoteur.

Les ondes de choc peuvent être générées de différentes manières. Il existe plusieurs types et marques d'appareils sur le marché, avec différents niveaux d'énergie. Selon l'appareil utilisé, il peut y avoir une différence dans le nombre de séances et de chocs. Nous utilisons un système électro-hydraulique à haute énergie.

Il s'agit d'un traitement non invasif et sûr.

Quand utilise-t-on l'ESWT ?

La thérapie par ondes de choc est utilisée pour les affections chroniques des tendons (avec ou sans calcification) qui n'ont pas pu être résolues par des médicaments, des injections, de la physiothérapie, des appareils ou des orthèses.

Les indications les plus courantes sont les inflammations chroniques des tendons autour de l'épaule, du coude ou de la hanche, l'épine calcanéenne, les problèmes de genou et les tendinites d'Achille.

Comment fonctionne l'ESWT ?

Ce traitement permet de soulager la douleur, de désintégrer les calcifications et de stimuler la guérison des tissus tendineux. Les ondes de choc augmentent la circulation sanguine à l'endroit où le tendon s'attache à l'os. Par conséquent, les résultats ne peuvent être définitivement évalués qu'après 3 à 4 mois.

Dans les indications mentionnées précédemment, un bon résultat est obtenu dans environ 60 % des cas (selon la

littérature scientifique publiée). Si le résultat est insatisfaisant, une intervention chirurgicale reste possible.

Contre-indications et effets secondaires

Il existe plusieurs contre-indications : troubles de la coagulation, prise d'anticoagulants, épilepsie, grossesse, tumeurs, infections, arythmies cardiaques, pacemaker, injection locale de corticostéroïdes à l'endroit à traiter moins de 6 semaines avant l'ESWT.

Mis à part une augmentation temporaire de la douleur et de légères saignements, peu d'effets secondaires sont rapportés. Ces effets secondaires disparaissent généralement dans les jours suivant le traitement. Si nécessaire, nous recommandons l'application locale de glace pendant 20 minutes, deux fois par jour, et la prise d'un analgésique tel que le paracétamol.

Déroulement de la procédure

La procédure est réalisée par un médecin. Après un positionnement adéquat sur la table d'examen, l'emplacement précis pour l'administration des chocs est déterminé à l'aide de l'échographie et d'un laser.

Avec notre appareil, nous effectuons de 1 à plusieurs séances en fonction de la pathologie, chacune comprenant environ 1 500 ondes de choc. Chaque séance dure environ 15 minutes. Le nombre de séances de traitement est conforme aux directives internationales. Il y a un intervalle de deux semaines entre chaque séance.

Aucune anesthésie n'est administrée.

Environ 12 semaines après la dernière séance de traitement par ESWT, nous recommandons un examen échographique de suivi avec un suivi ambulatoire.

Informations pratiques

- Les traitements par ESWT sont réalisés en ambulatoire, sans hospitalisation d'un jour.
- Vous êtes autorisé(e) à conduire après le traitement.
- Nous vous conseillons de limiter l'utilisation d'anti-inflammatoires pendant les premières semaines après le traitement pour un effet optimal. Nous recommandons de prendre du repos les premiers jours suivant le traitement et d'éviter les exercices ou mouvements intenses afin d'éviter de surcharger le membre traité. Vous pouvez reprendre toutes les activités après quelques jours.
- Un montant de 77,7 euros est facturé par séance de traitement pour couvrir les frais de location de l'appareil (ce montant est entièrement à la charge du patient). Chaque séance entraîne des frais de consultation et d'échographie, partiellement remboursés par votre assurance maladie. Certaines mutuelles prévoient un remboursement limité pour le traitement par ondes de choc.

Coûts estimés pris en charge par l'assurance maladie/le patient par séance :

Code de la procédure	Description	Pris en charge par l'assurance maladie*	Pris en charge par le patient*
101290	Consultation (35,08 euros)	23,08 euros	12 euros
469534	Echographie (31,94 euros)	29,46 euros	2,48 euros
099831	Traitement par ondes de choc extracorporelles	0 euros	86,54 euros
Total		52,54 euros	101,02 euros

*Prix sujets à des augmentations dues à l'indexation.